

Les bénévoles



- Le transport est assuré par des bénévoles avec leur véhicule personnel,
- Les trajets sont couverts par une assurance souscrite par l'association.

Combien ça coûte ?



- L'indemnisation est de :
 - 3,50 € pour un trajet inférieur à 10 kms
 - 0,35 € / km pour les trajets de 10 kms et plus.
- La distance est calculée à partir du domicile du bénévole.
- Les autres frais éventuellement engagés : parking, repas ... sont également à la charge de la personne transportée.

Le service



- Le transport solidaire est complémentaire de services existants sans leur porter préjudice (par exemple, auxiliaires de vie, aides-familiaux...),
- Il ne se substitue pas aux déplacements pris en charge par la SS ou la MSA.



Transport Solidaire

**Blain - Héric – La Chevallerais
Notre Dame des Landes**

**Développe la solidarité et le lien
social entre les habitants**



**En l'absence de moyen de transport
adapté, vous aide et vous
accompagne dans tous les
déplacements du quotidien.**

2 rue Saint-Jean 44810 HERIC
07 80 40 71 95
hericsolidaritetransport@outlook.fr

Un service pour qui ?



Toutes **les personnes résidant** sur les communes de Blain, Héric, La Chevallerais, Notre Dame des Landes.

- Dépourvues de véhicule ou ne souhaitant pas l'utiliser pour différentes raisons,
 - Ne pouvant utiliser les moyens de transport disponibles (par exemple Aléop, Aléop à la demande...),
- et
- Adhérentes de l'association. L'adhésion annuelle obligatoire est de 3 €.

NB : Les jeunes mineurs (de 14 à 18 ans) doivent fournir une autorisation écrite parentale.

Pour faire quoi ?



Être conduit et accompagné, dans un rayon de 50 kms à partir de son domicile, du **lundi au vendredi**, pour :

- Effectuer des démarches administratives,
- Se rendre à des rendez-vous médicaux,
- Effectuer une démarche de recherche d'emploi ⁽¹⁾,
- Se rendre à son travail, à son lieu de stage...
- Faire des courses (pharmacie, marché, supermarché ...)
- Rendre visite à sa famille, à un ami ...
- Aller à une cérémonie (mariage, sépulture...)
- Se rendre à une activité festive,
- Aller au cinéma, au théâtre, à la médiathèque...

(1) L'association est partenaire de l'ANCRE de Nort sur Erdre pour le transport des personnes adhérentes à cette association

Comment ça marche ?



Pour faire une demande de transport, appeler le :

07 80 40 71 95 ⁽²⁾

- Du lundi au vendredi, entre 9h et 17h
- Le plus tôt possible et au moins 48 heures avant le déplacement – sauf en cas d'urgence.
- Vous êtes mis en relation avec un bénévole disponible et vous calez ensemble l'heure de départ, à votre domicile.
- A l'issue du déplacement, vous signez une fiche de liaison et réglez au bénévole une indemnité de transport.

(2) En dehors de ces horaires, laisser un message. Vous serez rappelé dès le lendemain.